



Certificat de congé pour raisons familiales dans le cadre de la pandémie Covid-19

Certificat applicable à partir du lundi 25 mai 2020 jusqu'au 15 juillet 2020

Nom du parent demandeur :	
Matricule du parent demandeur :	

Nom de l'enfant/des enfants	Matricule de l'enfant/des enfants

Cocher la case qui convient	Cas de figure	Document à joindre au présent certificat
	1. Enfant né à partir du 1 ^{er} septembre 2015	/
	2. Enfant scolarisé de moins de 13 ans dont l'établissement scolaire est fermé	Attestation du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.
	3. Enfant scolarisé de moins de 13 ans qui ne peut pas être pris en charge par une structure d'accueil pour enfants en raison de la mise en œuvre du plan de prise en charge en alternance à l'enseignement fondamental	Attestation du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
	4. Enfant vulnérable au COVID-19	Certificat <u>médical</u> attestant la vulnérabilité au COVID-19 de l'enfant en question*



Par la présente, la soussignée/le soussigné déclare sur l'honneur que ni le salarié demandeur, ni l'autre parent, ni un autre membre du ménage en question ne tombe sous le régime du chômage partiel prévu aux articles L. 511-1 et suivants du Code du travail pendant la période pour laquelle le congé est sollicité.

Date de la demande :	
Signature manuscrite du demandeur : <i>(ou signature digitale)</i>	

**Prière de consulter les informations sur les pages suivantes du présent formulaire.*



Informations importantes

- Le présent certificat ne peut être rempli que par le parent qui doit assurer la garde de l'enfant/des enfants à partir du lundi 25 mai 2020.
- Les deux parents (ou conjoint/conjointe) ne peuvent pas prendre le congé pour raisons familiales simultanément.
- Si un parent (ou conjoint/conjointe) bénéficie du « chômage partiel », l'autre parent ne peut pas avoir recours au congé pour raisons familiales.

Cas 1 : Enfant né à partir du 1^{er} septembre 2015

- Formulaire de demande

Cas 2 : Enfant scolarisé de moins de 13 ans dont l'établissement scolaire est fermé

- Formulaire de demande
- Le certificat attestant la fermeture de l'établissement scolaire est à demander au ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.
 - Pour l'enseignement au Luxembourg, l'attestation est à demander à l'adresse suivante: attestationcrf@men.lu Veuillez indiquer dans le courriel le numéro d'identification nationale (matricule) de l'enfant, son nom, son prénom et le nom de l'établissement scolaire fréquenté et le numéro d'identification nationale (matricule) du parent demandeur, son nom et son prénom
 - Pour l'enseignement à l'étranger : obtention d'un document officiel auprès de l'autorité compétente nationale dont relève l'établissement. Ledit document est à transmettre au ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à l'adresse suivante : attestationcrf@men.lu, en vue de l'établissement d'une attestation.

Cas 3 : Enfant scolarisé de moins de 13 ans qui ne peut pas être pris en charge par une structure d'accueil

- Formulaire de demande
- Pour les élèves scolarisés dans un Centre de compétences, le certificat que l'enfant ne peut pas être pris en charge par une structure d'accueil est à demander au Centre de compétences concerné et à envoyer au ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à l'adresse suivante : attestationcrf@men.lu, en vue de l'établissement de l'attestation à joindre à la demande relative au congé pour raisons familiales lié à la pandémie Covid-19 à envoyer à la CNS.
- Pour les élèves de l'enseignement fondamental [le certificat \(Certification Impossibilité de prise en charge\)](#) est à télécharger et à envoyer au gestionnaire de la structure d'accueil pour enfants n'ayant pas pu accueillir l'enfant. Ce dernier attestera l'absence d'une prise



en charge par un service d'accueil dans le cadre de la reprise de l'enseignement fondamental par alternance. Ce certificat une fois obtenu est à envoyer au ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à l'adresse suivante : attestationcrf@men.lu

Le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse renverra aux parents, par courriel ou par voie postale, une attestation à joindre à la demande relative au congé pour raisons familiales lié à la pandémie Covid-19 à envoyer à la CNS

Cas 4 : Enfant vulnérable au COVID-19

- Formulaire de demande
- Certificat médical attestant la vulnérabilité au COVID-19 de l'enfant. Est considéré comme un enfant vulnérable au COVID-19, selon les recommandations du CSMI, un enfant qui souffre d'une pathologie respiratoire, cardiaque ou d'une immunodépression.: <https://sante.public.lu/fr/espace-professionnel/recommandations/conseil-maladies-infectieuses/covid-19/covid-19-annexes/covid19-enfants-vulnerables.pdf>

Généralités :

- Le présent certificat vaut certificat médical au sens des articles L.234-53 et L.234-54 du Code du travail à l'égard de l'employeur ou des employeurs et de la CNS.
- Le demandeur est obligé, le jour même de son absence, d'avertir le ou les employeur(s), soit oralement, soit par écrit.
- Le certificat est à transmettre sans délai à l'employeur/aux employeurs et à la CNS.
- La fin de la présente mesure est le 15 juillet 2020.

Pour plus d'informations : guichet.lu/cocrf

Le certificat peut être transmis à la CNS :

➤ Par envoi électronique :

Salariés : cns-crf@secu.lu	Indépendants et non-salariés : cns-crf-nonsalaries@secu.lu <i>en mentionnant le numéro d'identification national à 13 chiffres dans l'objet</i>
--------------------------------------	--

(scan/photographie de bonne qualité de l'original signé ou PDF avec signature digitale)

➤ Par envoi postal (non recommandé) : **CNS**
Indemnités pécuniaires
L-2980 Luxembourg